



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

FISCALITÉ INTERNATIONALE
UN AN DE JURISPRUDENCE :
DÉCRYPTAGES ET PERSPECTIVES

À PARIS ET À DISTANCE

6 FÉVRIER 2025 DE 9H À 13H

L'année 2024 a été marquée par une intense activité jurisprudentielle, touchant tant la fiscalité des entreprises que celle des particuliers, à l'échelle nationale et européenne.

Nous vous proposons de revenir sur les décisions fiscales les plus structurantes rendues en 2024 en intégrant les nouveautés législatives, pour en dégager une compréhension dynamique et une portée pratique.

Cette conférence, organisée par Analyse Experts, offre une occasion exceptionnelle de bénéficier de l'éclairage d'intervenants de très haut niveau et de pouvoir échanger avec eux sur l'actualité jurisprudentielle de l'année écoulée dans un cadre privilégié.

PROGRAMME

Retenues à la source

- › CE, 5 févr. 2024, n° 469771, « *sté Axa group opérations* » : **RAS de l'article 182 A du CGI et résidence fiscale** : quelle articulation ?
- › CE, 16 févr. 2024, n° 468673, « *sté Palomata* » : **RAS de l'article 182 B** et liberté de prestations de services : le cas des sociétés non-résidentes déficitaires.
- › CE, 31 mai 2024, n° 482470, « *SARL 5Com* » : **champ des sommes soumises à la retenue de l'article 182 B** : quelle application à celles dont le caractère déductible est remis en cause par l'article 238 A du CGI ?
- › CE, 8 décembre 2023, n° 472587, « *Fédération bancaire française* » : **RAS de l'article 119 bis 2 du CGI** et montages « CumCum » : l'administration fiscale est-elle en droit d'écarter l'interposition d'une personne faisant obstacle au prélèvement à la source sans recourir à la procédure l'abus de droit ?

Pertes étrangères

- › CE, 26 avril 2024, n° 466062, « *SCA Financière SPIE Batignolles* » : **absence d'imputabilité des pertes** des succursales étrangères.
- › CAA Paris, 22 mai 2024, n°22PA02967 « *Société Générale* » : **décision défavorable à l'imputabilité** des pertes d'une filiale étrangère.

Régime d'expatriation et d'impatriation

- › CE, 15 mars 2024, n° 464216 : exonération des primes d'**expatriation** versées à des salariés en prospection commerciale à l'étranger : l'exercice de l'activité **pour le compte de l'employeur**.
- › CE, 17 octobre 2023, n°464551 : exonération de revenus versés à des salariés **expatriés** : la recherche du **lieu d'établissement de l'employeur réel**.
- › CE, 4 octobre 2023, n°466714 : exonération d'une prime d'**impatriation** versées à l'occasion de la **résiliation d'un contrat** à durée déterminée.

Cessions de titres par un non-résident

- › CE, 31 mai 2024 n°489370 : **plus-values de cessions substantielles et non-résidents** : quelle compatibilité avec la liberté de circulation des capitaux ?

Crédits d'impôts conventionnels

- › CE, 19 février 2024, n° 469407, « *ministre c. société Somfy* » : **crédits d'impôts fictifs et règle du butoir** : les derniers enseignements issus du cas franco-tunisien.

Le programme sera actualisé des modifications les plus récentes au jour de la conférence (e.g., décisions jurisprudentielles, positions administratives, principaux changements issus des lois de finances, etc.).

PRÉSIDENT DE SÉANCE

Olivier FOUQUET

Président de la section des finances
Conseil d'État

INTERVENANTS

Stéphane AUSTRY

Avocat associé
CMS Francis Lefebvre Avocats

Olivier DAUCHEZ

Avocat associé
Gide Loyrette Nouel

Bastien LIGNEREUX

Maître des Requêtes
Conseil d'État

Stéphanie RIOU-BERNARD

Avocate conseil
CMS Francis Lefebvre Avocats

OBJECTIFS

- › Décrypter les dernières évolutions jurisprudentielles en matière de fiscalité internationale.
- › Analyser la portée stratégique et les répercussions de jurisprudences récentes de nature (i) à affecter vos pratiques en cours, et (ii) à anticiper les éventuelles contestations, risques et opportunités futures.

PUBLIC VISÉ

- › Avocats fiscalistes
- › Responsables ou directeurs fiscaux
- › Ingénieurs patrimoniaux
- › Conseillers en gestion de patrimoine
- › Banquiers privés
- › Notaires
- › Experts comptables
- › Family officer

PRÉREQUIS

- › Être avocat fiscaliste ou conseil fiscal expérimenté ou avoir un poste de direction financière ou fiscale.

PARTICIPATION

- › 485,00 € HT (TVA 20 %) par participant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- › Point de l'état du sujet réalisé par un expert à partir des principaux enjeux de ce sujet.
- › Échanges avec les participants.
- › Participation interactive.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

EN PRÉSENTIEL

- › Accessibilité : 21 rue du Jour - 75001 PARIS.
- › Métro Chatelet (ligne 1) ou Étienne Marcel (ligne 4) ou RER Chatelet-les-Halles.
- › Salle aux normes PMR.

EN DISTANCIEL

- › Connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation.
- › Possibilité d'interagir et de poser des questions aux intervenants grâce au tchat live.

Programme, supports de formation, arrêts commentés et livret d'accueil sont disponibles dans l'espace personnel en ligne de chaque participant.

ÉVALUATION ET SATISFACTION

EN LIGNE DANS L'EXTRANET DE CHAQUE PARTICIPANT

- › Avant la conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de l'événement.
- › En fin de conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de la conférence.
- › En fin de conférence, un court questionnaire de satisfaction : Avec votre accord, la note globale, le *Net Promotor Score* (NPS) et vos verbatims seront publiés sur notre site internet.
- › Suivi des présences et envoi d'un certificat de réalisation de formation de 4 heures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

Inscription en ligne sur [analyse-experts.fr](https://www.analyse-experts.fr), rubrique « Conférences d'actualité ».
Demande de renseignement sur le contenu de la conférence : conferences@analyse-experts.fr.

Convention et attestation

Une facture convention valant convention de formation vous sera envoyée suite à votre inscription en ligne.
En cas de financement par un OPCO, une convention de formation vous sera envoyée.
La convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation et une attestation de présence suite à la formation.

Paiement

Participation (TVA 20 %) : **485,00 € HT**.
Paiement par chèque ou par virement, en indiquant le nom du participant.
> À date d'échéance (le lendemain de la conférence)
IBAN : FR76 3006 6109 1300 0200 7150 102.

Accessibilité et délais d'accès

Pour toute personne en situation de handicap, merci de nous contacter 3 semaines au préalable.
Voir notre politique handicap sur notre site internet.

Annulations

Toute annulation de participation à une session de formation doit être formulée par écrit. Si elle est reçue au moins 2 semaines avant le début de la formation, aucun dédit ne sera demandé.
Passé ce délai, un dédit sera appliqué à titre d'indemnité forfaitaire selon les conditions suivantes :

- > 30 % si l'annulation est reçue au plus tard 10 jours avant le début de la formation.
- > 50 % si l'annulation est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation.
- > 100 % si l'annulation est reçue moins de trois jours avant le jour de la formation.

Devis, factures et Conditions générales de vente

Suite à la validation en ligne de votre inscription, une facture convention, reprenant le programme et les conditions générales de vente vous sera envoyée. Sur demande uniquement, à l'adresse conferences@analyse-experts.fr, un devis ou une convention à signer électroniquement peut vous être envoyée. Les conditions générales de vente se trouvent sur le site internet.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Traitement de données personnelles

ANALYSE EXPERTS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité.
La société ANALYSE EXPERTS (www.analyse-experts.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par mail à l'adresse : data@analyse-experts.com.



35 rue du Louvre
75002 Paris
E-mail : contact@analyse-experts.fr
www.analyse-experts.fr